

Rapport de la commission des finances concernant

Préavis No 9 - 3 / 18

Analyse financière 2008 -2017 et planification financière 2018-2023

Confirmation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la fin de la législature 2016-2021

Chavornay, le 18 septembre 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de Mme Carine Protti et de MM. Edwin Egger, Bertil Maire, présidée par M. Ali-Georges Maire, rapporteur, a siégé mercredi 12 septembre. Mme Sandrine Viglino était excusée. La Municipalité était représentée par M. Christian Kunze, syndic, ainsi que M. Jean-Luc Stäubli, boursier. Nous les remercions pour les précisions et compléments d'information qu'ils ont pu apporter à nos questions.

Le préavis qui nous est soumis est l'habituel point de situation présenté en cours de législature. Il est pertinent de le produire, il permet de s'assurer que la ligne financière définie en début de législature est tenue et que les éventuels aléas possibles touchant aux finances sont mis en lumière.

Bases du préavis

Les tableaux et statistiques sur les comptes fusionnés des trois villages, émanent du SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistique). Pour sa part la Municipalité a inventorié les investissements qui s'avèrent nécessaires au vu de l'évolution démographique et économique possible.

Constats

Les divers tableaux confirment le fait que l'évolution des finances de la commune est parfaitement conforme aux attentes exprimées en début de législature. Sans surprise, on peut constater ces deux dernières années une augmentation de la dette globale par habitant, laquelle reste cependant en dessous de la moyenne de celle des autres communes vaudoises. Pour la planification 2018-2023, la marge d'autofinancement a été revue à la baisse à cause de la RIE III et de l'augmentation probable de la facture sociale. Ce calcul est parfaitement plausible.

En raison des taux de prêt extraordinairement bas actuellement pratiqués, il n'y a pas péril en la demeure.

La Commission des finances ne peut que se rallier aux habituelles recommandations et pratiques de la Municipalité : prudence et rigueur. Ce d'autant plus que l'avenir financier de la commune dépend tout à la fois des investissements importants en cours et à venir, de l'augmentation des charges de fonctionnement (principalement l'UAPE) de la péréquation et des baisses des revenus de fonctionnement induits par la RIE III (Réforme de l'Imposition des Entreprises).

Au vu des investissements planifiés le plafond d'investissement adopté en début de législature reste à ce jour adapté à la situation.

Plan des investissements

Conformément aux attentes de la commission des finances, la planification financière 2018-2023 tient compte de la charge future de l'UAPE ainsi que des divers éléments tels que les effets de la RIE III. Cette planification montre que les investissements prévus durant cette législature peuvent être réalisés en gardant les indicateurs dans des proportions raisonnables. Nous pouvons aussi relever une véritable

Conseil communal – Commission des finances

nouveauté : celle de l'introduction d'un montant destiné à couvrir d'éventuels investissements d'urgence ou d'opportunité. Nous considérons cette inscription comme étant une utile mesure préventive.

La commission a cependant été surprise de constater que le plan des investissements est clairement établi pour trois ans seulement, soit de 2019 à 2021. Certes, trois montants importants figurent en perspective au-delà de 2021. Il nous semble que d'autres besoins sont connus et auraient pu être ajoutés à ces éléments prospectifs. Nous pouvons penser par exemple à un plan de mise en séparatif des eaux claires et eaux usées, à l'extension du collège du Verneret, à la création d'une nouvelle salle de sports. Tout projet dont aura vraisemblablement à s'occuper la Municipalité de la prochaine législature.

Plafonds d'emprunt et de cautionnement

Au vu des investissements planifiés, tout comme le constate l'autorité exécutive, il n'y a pas de nécessité de procéder à une augmentation du plafond d'endettement qui peut rester fixé à CHF 42'000'000.-. Quant au plafond de risque pour les cautionnements et autres formes de garanties il reste fixé à CHF 3'200'000.-

Conclusion

Comme démontré la situation financière de la commune reste stable grâce à une conduite prudente et rigoureuse. De gros investissements sont encore planifiés mais le niveau d'endettement actuel et l'augmentation de la population devraient permettre d'y faire faces sans trop de problèmes. Dès lors la Commission des finances invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal de Chavornay

- o Vu le préavis municipal No 9-3/18
- o Oui le rapport de la commission des finances
- o Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. De garder sans changement le plafond d'endettement brut à CHF 42'000'000.- pour la fin de la législature 2016-2021
2. D'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini dans l'article 1 des présentes conclusions, sous formes d'emprunts à court ou moyen terme, cela au mieux des intérêts de la Commune
3. De garder sans changement le plafond de risques de cautionnements et autres formes de garanties à CHF 3'200'000.- pour la fin de la législature 2016-2021.

La commission des finances